



Orientations sur la reconnaissance du financement sous forme de subventions et de contributions versé par le gouvernement fédéral

Publié : le 6/15/2026

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada,
représentée par le président du Conseil du Trésor 2026,

Publié par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
90 rue Elgin, Ottawa, Ontario, K1A 0R5, Canada

No de catalogue BT22-300/2026F-PDF
ISBN: 978-1-100-00739-7

Ce document est disponible sur Canada.ca, le site Web du gouvernement du Canada.

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Nota : Pour ne pas alourdir le texte français, le masculin est utilisé
pour désigner tant les hommes que les femmes.

Also available in English under the title: Guidance on federal acknowledgements for grants and
contributions

Orientations sur la reconnaissance du financement sous forme de subventions et de contributions versé par le gouvernement fédéral

Les présentes orientations visent à faire reconnaître publiquement, clairement et uniformément le financement fourni par le gouvernement du Canada sous forme de subventions et de contributions. Elles portent sur l'utilisation des symboles officiels du gouvernement du Canada et présentent les bonnes pratiques à utiliser dans divers formats, notamment les annonces, les sites Web, les médias sociaux, les événements, les balados et les produits de communication des bénéficiaires d'un financement.

Principes généraux

Les messages de reconnaissance du financement fédéral doivent être énoncés de manière claire et précise, pour que le public comprenne bien que le gouvernement du Canada a fourni des fonds, mais qu'il n'est pas responsable de la réalisation du projet, du produit ou de l'événement du bénéficiaire ou qu'il n'y apporte aucun soutien.

Ces messages :

- décrivent clairement le rôle du gouvernement;
- sont formulés dans un langage clair et factuel;
- sont visibles et faciles à lire;
- sont rédigés dans un langage non publicitaire et ne constitue pas un appui;
- cadrent avec les modalités de l'entente de financement.

Formes de reconnaissance

Les méthodes de reconnaissance varient selon le produit ou l'activité.

Graphique de reconnaissance

Il est habituellement utilisé dans :

- les sites Web
- le contenu pour les médias sociaux
- les documents numériques et imprimés

Figure 1 : exemples de graphique de reconnaissance



Financé par :



Reconnaissance verbale

Mentionnez l'aide reçue du gouvernement dans les communications orales, notamment les suivantes :

- activités et discours
- événements médiatiques
- balados, vidéos et webinaires

Exemple :

« Nous tenons à souligner l'appui financier du gouvernement du Canada à ce projet. »

Reconnaissance textuelle

Lorsqu'il n'y a pas assez d'espace ou que de nombreux bailleurs de fonds ont fourni une contribution, utilisez une mention textuelle seulement.

Exemples :

« Financé en partie par le gouvernement du Canada. »

« Ce projet a été rendu possible en partie grâce au gouvernement du Canada. »

Annonces et communiqués de presse des bénéficiaires

Lorsqu'ils publient une annonce ou un communiqué de presse, les bénéficiaires doivent décrire clairement le rôle du gouvernement du Canada dans le financement en utilisant un langage factuel et non

publicitaire.

Médias sociaux

La mention de reconnaissance du financement peut figurer sur les supports suivants :

- articles;
- légendes;
- images ou vidéos.

En raison de la petite taille des petits écrans de lecture, les mentions en toutes lettres sont souvent préférables aux symboles graphiques.

Balados, produits audio et radio

Pour les produits uniquement audio, inclure un bref message de reconnaissance:

- dans le contenu oral;
- dans les notes ou la description de l'épisode.

Exemple :

« Cet épisode a été produit grâce au soutien financier du gouvernement du Canada. »

Matériel de marketing et articles promotionnels du bénéficiaire

Le message de reconnaissance du financement ne doit pas :

- suggérer qu'il existe une association de marques ou des activités de partenariat;

- suggérer que le gouvernement appuie les produits ou services du bénéficiaire.

Renseignements

- Les bénéficiaires de financement peuvent communiquer avec le ministère fédéral qui gère l'accord de contribution ou le représentant du programme ministériel dont le nom figure dans l'entente de financement.
- Pour obtenir de l'information sur la reconnaissance de financement du gouvernement du Canada sous forme de subventions et de contributions, les fonctionnaires peuvent communiquer avec le coordonnateur du Programme fédéral de l'image de marque (PFIM) de leur ministère. Vous trouverez d'autres orientations à ce sujet dans GCéchange (accessible uniquement sur le réseau du gouvernement du Canada).

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le président du Conseil du Trésor, 2026

ISBN : 978-1-100-00739-7

Date de modification : 2026-10-06